

# SAPEB INVESTISSEMENTS

Société Anonyme au capital de 5 500 000 €

siège social : 40, avenue Hoche - 75008 PARIS

318 186 400 R.C.S. PARIS (00 B 5086)

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2004**

Tribunal de  
Commerce de Paris

I M R

16 DEC. 2004

*L'an deux mille quatre, et le mercredi trente juin à dix heures trente,*

Les actionnaires de la Société « **SAPEB INVESTISSEMENTS** », Société Anonyme au capital de 5 500 000 € divisé en 275 000 actions de 20 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du conseil d'administration faite par lettres en date du 15 juin 2004, conformément à la loi.

N° DE DÉPOT 75306

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

**Monsieur Jean-Pierre GAGNAT**, en sa qualité de Président du conseil d'administration, préside la séance,

**Madame Delphine GAGNAT et Monsieur Martin GAGNAT**, disposant tant par eux-mêmes que comme mandataires du plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de scrutateurs qu'ils acceptent,

**Monsieur Alexandre GAGNAT** est désigné comme secrétaire,

le tout, conformément aux statuts.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou régulièrement représentés possèdent, ensemble, plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président constate, en outre, que **Madame Jeannine ROUDIL**, Commissaire aux Comptes de la Société, a été régulièrement convoquée et est absente et excusée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- *la copie des lettres de convocation,*
- *la feuille de présence à l'assemblée,*
- *les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,*
- *l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2003,*
- *le rapport de gestion du conseil d'administration,*
- *les rapports du commissaire aux comptes,*
- *le texte des résolutions proposées à l'assemblée,*
- *la copie des statuts,*
- *la liste des actionnaires,*
- *le montant des honoraires liés à la mission de commissariat aux comptes et le montant des honoraires liés aux autres missions effectuées le cas échéant par le commissaire aux comptes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 (article 820-3 du Code de Commerce).*

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ***Présentation du rapport du conseil d'administration et lecture des rapports du commissaire aux comptes,***
- ***Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2003,***
- ***Quitus aux administrateurs,***
- ***Affectation des résultats,***
- ***Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du nouveau code de commerce,***
- ***Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Alexandre GAGNAT, arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée,***
- ***Nomination de la SA A.C.I. (AUDIT, CONSEILS & INFORMATIQUE) comme commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Mme Jeannine ROUDIL dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée, et démissionnaire pour raison de départ à la retraite,***
- ***Nomination de la SARL VAL AUDIT comme commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de M. Dominique PLOMMET, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée, et démissionnaire pour raison de cessation définitive d'activité,***
- ***Questions diverses.***



Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration. Puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes. Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil et les comptes de l'exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pour un montant global de 1 323 €.

L'assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour cet exercice.

***CETTE RÉOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.***

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation des résultats émise par le Conseil d'Administration, et décide, en conséquence, d'affecter **le bénéfice comptable** de cet exercice clos le 31/12/2003, se montant à **752 030,59 €**, comme suit :

. au compte « <b>AUTRES RÉSERVES</b> » .....	<b>506 922,59 €</b>
. au compte « <b>RÉSERVE DES PLUS VALUES À LONG TERME</b> ».....	<b>245 108,00 €</b>

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

***CETTE RÉOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.***

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du nouveau code de commerce, déclare approuver ces conventions, et donne quitus aux administrateurs à cet égard.



Elle donne, pour le même exercice, décharge au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission.

**CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PERSONNES POUVANT PRENDRE PART AU VOTE, L'ADMINISTRATEUR INTÉRESSÉ S'ÉTANT ABSTENU, ET SES ACTIONS N'AYANT PAS ÉTÉ PRISES EN COMPTE POUR LE CALCUL DE LA MAJORITÉ.**

#### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de **Monsieur Alexandre GAGNAT** vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de le renouveler dans cette fonction pour une nouvelle période de six années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et devant se tenir en **2010**.

**CETTE RÉOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### **CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale, constatant que les mandats des commissaires aux comptes, à savoir :

- ✓ Madame Jeannine ROUDIL, *commissaire aux comptes titulaire,*
- ✓ Monsieur Dominique PLOMET, *commissaire aux comptes suppléant,*

sont arrivés à leur terme, et que ceux-ci ne souhaitent pas voir renouveler lesdits mandats du fait de la cessation de leur activité, décide de nommer en remplacement, pour une période de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice devant être clos le **31/12/2009** :

- ✓ **en qualité de commissaire aux comptes titulaire :**

La société anonyme « **AUDIT, CONSEILS & INFORMATIQUE – A.C.I.** », dont le siège social est 6, rue Crevaux à Paris (75116), représentée par son président directeur général, M. Christophe MAURIN, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 348 557 984,

membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris ;

- ✓ **en qualité de commissaire aux comptes suppléant :**

La société à responsabilité limitée « **VAL AUDIT** », dont le siège social est 122, rue Lauriston à Paris (75116), représentée par son gérant, M. Bernard BLIAH, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 391 055 290,

membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

**CETTE RÉOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



## **SIXIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, partout où besoin sera.

***CETTE RÉSOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.***

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie les actionnaires et déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Pour Copie  
Conforme**

***J-P GAGNAT, PRÉSIDENT***

***ALEXANDRE GAGNAT, SECRÉTAIRE***

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J-P GAGNAT', written over a horizontal line.

***DELPHINE GAGNAT, SCRUTATEUR***

***MARTIN GAGNAT, SCRUTATEUR***